

**VIA LE SDÉ**

Montréal, le 29 juin 2020

**M<sup>e</sup> Véronique Dubois**  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Nicolas Dubé**  
**Associé**

Ligne directe : 514-392-9432  
Télé. : 514-878-1450  
[nicolas.dube@gowlingwlg.com](mailto:nicolas.dube@gowlingwlg.com)

**Adjointe**

Sandra Commune  
Tél. : 514 878-9641, poste n° : 65322  
[sandra.commune@gowlingwlg.com](mailto:sandra.commune@gowlingwlg.com)

**Objet :** Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « **Distributeur** »)  
Demande de renseignements numéro 2 de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (l'« **AQPER** »)  
Dossier de la Régie : R-4110-2019  
Notre dossier : L154240003

---

Chère consœur,

La présente lettre vous est transmise dans le cadre du dossier mentionné en rubrique et fait suite au dépôt en date du 26 juin dernier du *Complément de preuve n° 2 – Îles-de-la-Madeleine* (pièce B-0076) du Distributeur.

Afin d'être en mesure de soumettre à la Régie une preuve des plus complète, l'AQPER demande à la Régie de l'autoriser à poser des questions additionnelles au Distributeur en lien avec la pièce B-0076 uniquement.

L'AQPER est d'avis qu'elle est en droit de poser des questions sur l'ensemble de la preuve en chef déposée par le Distributeur, dont la pièce B-0076 fait partie. Or, cette dernière ayant été déposée après la date fixée pour les demandes de renseignements des intervenants, l'AQPER n'a pu poser de questions sur cette pièce en temps opportun. L'AQPER soumet respectueusement à la Régie que ses questions additionnelles sont pertinentes considérant la preuve complémentaire déposée par le Distributeur.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte d'allègement réglementaire, puisque de l'avis de l'AQPER l'efficacité réglementaire serait mieux servie si les réponses aux questions additionnelles de l'AQPER étaient rendues disponibles le plus tôt possible. Cette démarche, si elle était autorisée, aurait également comme effet de venir alléger les contre-interrogatoires à venir dans le présent dossier.

Considérant ce qui précède, l'AQPER demande à la Régie de bien vouloir enjoindre le Distributeur à répondre à la demande de renseignements n°2 de l'AQPER ci-jointe, et ce, à l'intérieur du délai qu'elle jugerait approprié.

Dans l'éventualité où la Régie autorisait cette démarche et tout dépendamment de la date à laquelle le Distributeur serait tenu de répondre cette demande additionnelle de renseignements, l'AQPER se réserve le droit de demander à la Régie un délai additionnel pour le dépôt de sa preuve, relativement à ce sujet uniquement.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



Nicolas Dubé

ND/sc

c.c. Me Simon Turmel [Affaires juridiques Hydro-Québec]  
Me Joëlle Cardinal [Affaires juridiques Hydro-Québec]

p.j. : Demande de renseignements numéro 2 de l'AQPER au Distributeur.

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
(LA « RÉGIE »)**

**DOSSIER : R-4110-2019**

**DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2020-2029  
D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ  
(LE « DISTRIBUTEUR »)**

---

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2  
DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE  
(« AQPER »)  
ADRESSÉE AU DISTRIBUTEUR**

---

**Montréal, le 29 juin 2020**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2  
DE L'AQPER RELATIVE À LA DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN  
D'APPROVISIONNEMENT 2020-2029 DU DISTRIBUTEUR**

---

**COMPLÉMENT DE PREUVE N°2 – ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

1. Référence : (i) Pièce B-0076, page 3, lignes 1 à 5
- (ii) Pièce B-0076, page 3, Figure 1

**Préambule :**

**Référence (i) :**

« Conformément à la décision D-2020-018 (paragraphe 34) de la Régie, le Distributeur dépose un complément de preuve (HQD-4, document3 [B-0031]) dans lequel il démontre sommairement que le projet de raccordement des Îles-de-la-Madeleine (« IDLM ») au réseau intégré (« Projet ») répond aux orientations reliées au plan d'action relativement à la conversion des réseaux autonomes. »

**Référence (ii) :**

**FIGURE 1 : CRITÈRES DE SÉLECTION APPLICABLES AUX PROJETS DE CONVERSION  
DES RÉSEAUX AUTONOMES À DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**



**Demandes :**

- 1.1 Veuillez indiquer si une solution alternative au raccordement des IDLM, comme par exemple la production d'énergie renouvelable en remplacement de la production de la centrale actuelle, répondrait aux orientations reliées au plan d'action relativement à la conversion des réseaux autonomes mentionnée à la référence (i). Veuillez justifier votre réponse.
  - 1.2 Veuillez confirmer que les solutions répondant aux besoins de conversion des réseaux autonomes à des énergies renouvelables doivent également répondre aux quatre (4) critères mentionnés à la référence (ii)
  - 1.3 Veuillez indiquer si le Distributeur à l'intention de procéder à des analyses détaillées du coût de solutions de remplacement de la centrale existante par d'autres types de production renouvelable situés aux IDLM, comme par exemple la production éolienne ou solaire couplée à des systèmes de stockage (batterie, hydrogène, etc.) ou la mise en place d'une centrale à la biomasse. Le cas échéant, veuillez indiquer dans quel forum il entend soumettre ces analyses détaillées à la Régie.
  - 1.4 Veuillez confirmer que les sources d'approvisionnements répondant aux besoins de la clientèle, incluant celles situées aux IDLM, doivent être approuvées par la Régie dans le cadre du plan d'approvisionnement. Veuillez justifier votre réponse.
2. **Référence : (i) Pièce B-0076, pages 4, lignes 6 à 12**

**Préambule :**

**Référence (i) :**

*« La première phase de l'avant-projet a permis à Hydro-Québec de préciser les coûts et l'échéancier du scénario de raccordement des IDLM via la Gaspésie. Cette phase a pris fin en janvier 2018, ce qui marquait le premier point d'arrêt de l'avant-projet.*

*Le projet de raccordement consiste principalement à l'installation d'un circuit de deux câbles sous-marins d'environ 225 km et la construction de deux lignes de transport souterraines. Dans ce scénario, la centrale thermique actuelle est maintenue en réserve et permettra d'alimenter le réseau en cas d'indisponibilités du lien avec le réseau intégré. » (Nos soulignés)*

**Demandes :**

- 2.1 Veuillez indiquer si le projet étudié en première phase de l'avant-projet comportait deux circuits ainsi que le démantèlement de la centrale thermique de Cap-aux-Meules.
  - 2.1.1. Le cas échéant, veuillez indiquer l'estimation du coût du projet de raccordement en janvier 2018.

2.1.2. De plus, veuillez indiquer les raisons qui expliquent la modification du projet pour une configuration à un seul circuit et au maintien de la centrale thermique en réserve.

3. Référence : (i) Pièce B-0076, page 4, lignes 13 à 25
- (ii) Prix historique du baril de pétrole Brent (historique et des contrats à terme (août 2020 à décembre 2027))

**Préambule :**

**Référence (i) :**

*« Les coûts du scénario statu quo sont établis en supposant le maintien de la centrale actuelle. Des dépenses en entretien et en pérennité sont prévues par étapes selon les besoins sur l'ensemble de la période d'analyse pour le scénario statu quo et, dans une plus faible mesure, pour son maintien en réserve. L'incertitude de ce scénario est principalement liée à la prévision des coûts du combustible<sup>1</sup>.*

*Les revenus additionnels du scénario de raccordement proviennent de la conversion des systèmes de chauffage des espaces et de l'eau du mazout vers l'électricité.*

*Sur la base d'une estimation paramétrique des coûts, comportant un degré de précision de l'ordre de 30 %, le scénario de raccordement avec maintien de la centrale actuelle en réserve laisse présager un gain de 20 % pour le Distributeur par rapport au scénario statu quo, sur la période 2025-2064. Comme déjà mentionné, les coûts du scénario de raccordement pourraient varier en fonction des choix technologiques qui seront faits et des contraintes du milieu.*

**TABLEAU 1 :**

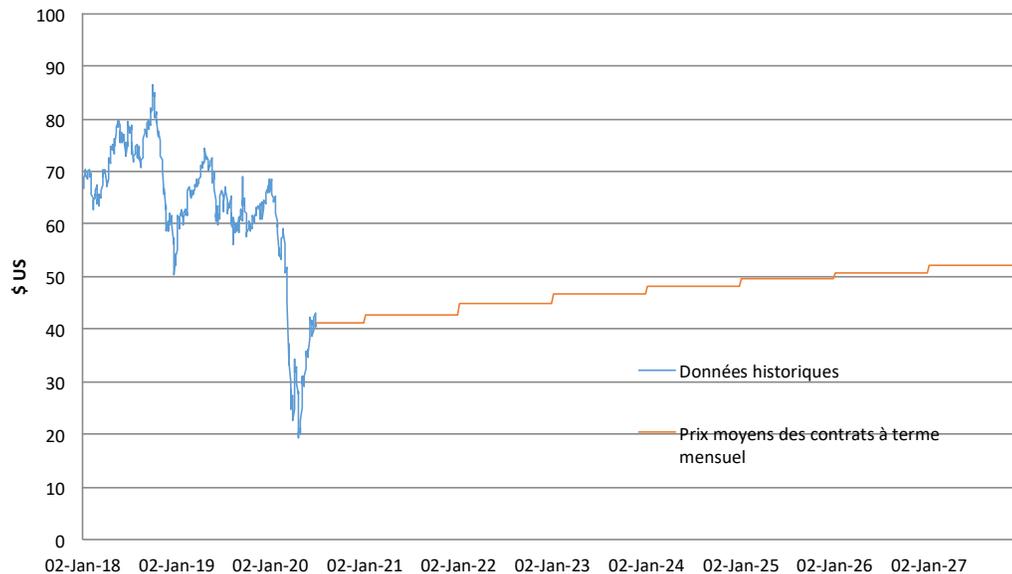
**SCÉNARIO DE RACCORDEMENT PAR RAPPORT AU SCÉNARIO STATU QUO (2025-2064)**

<b>M\$ act. 2018</b>	<b>Statu quo</b>	<b>Raccordement</b>	<b>Écarts</b>
Investissements	152	606	454
Charges	1 313	635	-677
Revenus additionnels	0	-63	-63
<b>TOTAL</b>	<b>1 465</b>	<b>1 179</b>	<b>-286 -20%</b>

» (Nos soulignés)

Référence (ii) :

**Prix du baril de pétrole (Brent)**



Sources :

Prix historiques : <https://ca.investing.com/commodities/brent-oil-historical-data> (en date du 28 juin 2020);

Prix des contrats à terme : CME Group [https://www.cmegroup.com/trading/energy/crude-oil/brent-crude-oil\\_quotes\\_settlements\\_futures.html](https://www.cmegroup.com/trading/energy/crude-oil/brent-crude-oil_quotes_settlements_futures.html) (en date du 28 juin 2020).

**Demandes :**

- 3.1 Veuillez ventiler les composantes de coûts entre les dépenses liées au maintien de la centrale et ceux alloués aux investissements pour le nouveau lien de transport à la colonne « Raccordement » du Tableau 1 reproduit à la référence (i).
- 3.2 À la référence (i), il est indiqué que le Distributeur considère un degré d'imprécision de 30% à son estimation de coûts pour le scénario de raccordement. Veuillez indiquer si l'estimation des coûts pour l'option de raccordement, qui se trouve au Tableau 1, est le scénario de base, le scénario de faible coût ou le scénario de coût élevé. Plus précisément, veuillez indiquer s'il y a autant de chance que les coûts du scénario de raccordement soient plus élevés ou moins élevés. Veuillez détailler votre réponse.

- 3.3 Veuillez indiquer qu'elle est le degré de précision de l'estimation des coûts du scénario statu quo en comparaison avec le 30% établi par le Distributeur pour le scénario de raccordement. Veuillez indiquer si l'estimation des coûts pour l'option statu quo, qui se trouve au Tableau 1, est le scénario de base, le scénario de faible coût ou le scénario de coût élevé. Plus précisément, veuillez indiquer s'il y a autant de chance que les coûts du scénario statu quo soient plus élevés ou moins élevés. Veuillez détailler votre réponse.
- 3.4 À la référence (i), il est indiqué que l'incertitude du scénario statu quo est principalement liée à la prévision des coûts de combustible. Comme on peut le constater à la référence (ii), la valeur du baril de pétrole Brent, marché de référence habituel pour le Nord-est de l'amérique du nord, est en baisse depuis 2018 et surtout depuis le début de la crise sanitaire. Par conséquent, veuillez indiquer quelles sont les valeurs utilisées par le Distributeur pour déterminer les valeurs qui se trouve au Tableau 1 de la référence (i), et ce, pour chaque année de la simulation.
- 3.4.1. De plus, veuillez indiquer la date où ces valeurs ont été estimées. Dans l'éventualité où l'estimation des coûts des combustibles a été faite avant la crise sanitaire, veuillez mettre à jour le Tableau 1 avec l'estimation des coûts des combustibles en date d'aujourd'hui.
- 3.4.2. De plus, veuillez indiquer si le Distributeur a pris en considération les coûts associés aux émissions de CO<sub>2</sub> (SPEDE) ainsi que les coûts associés au programme de subvention pour le mazout pour les consommateurs des IDLM. Le cas échéant, veuillez fournir les valeurs associées à ces coûts pour chaque année de la simulation.
- 3.5 Veuillez indiquer si les coûts associés au scénario de raccordement incluent également les ajouts au réseau de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie (le « **Transporteur** ») (autre que le nouveau lien) afin de pouvoir rencontrer cette nouvelle charge à la pointe.
- 3.5.1. Le cas échéant, veuillez ventiler la valeur de 606 M\$ présenté au Tableau 1 de la référence (i) entre le coût du nouveau lien et ceux liés aux ajouts requis sur le réseau de transport du Transporteur.
- 3.6 Veuillez indiquer si les charges de 635 M\$ associées au scénario de raccordement incluent le coût de l'énergie et de la puissance qui transitera sur le nouveau lien.
- 3.6.1. Le cas échéant, veuillez fournir les éléments d'information suivants :
- Provenance de l'énergie et de la puissance (ex. : centrales, contrats, interconnexion, etc.);
  - Hypothèses du prix de fourniture de l'énergie et de la puissance pour chaque année de la simulation (2025-2064) pour répondre aux nouveaux besoins provenant des IDLM;
  - Portion de la fourniture en énergie et en puissance du montant de charges de 635 M\$.

3.7 Veuillez détailler le calcul derrière le montant alloué aux revenus additionnels de 63 M\$ pour le scénario de raccordement présenté au Tableau 1 de la référence (i).

4. **Référence : (i) Pièce B-0076, page 5, lignes 1 à 5**

**Préambule :**

**Référence (i) :**

*« Au printemps 2018, le Distributeur a pris la décision de ne pas solliciter le marché avec un appel de propositions, comme il l'avait initialement prévu. En effet, au terme de la phase 1 de l'avant-projet, le Distributeur a jugé peu probable qu'une solution alternative à une alimentation de source thermique puisse se révéler plus avantageuse que celle du raccordement sur la base de ses quatre critères. » (Nos soulignés)*

**Demandes :**

- 4.1 Veuillez indiquer à quelle solution alternative le Distributeur fait référence à la référence (i). Veuillez fournir les analyses utilisées par le Distributeur pour conclure que les solutions alternatives évoquées par le Distributeur seraient moins avantageuses que le projet de raccordement.
- 4.2 Veuillez indiquer si le Distributeur considère la production électrique à la biomasse comme étant une source thermique. Le cas échéant, veuillez indiquer en quoi la production à la biomasse ne répondrait pas aux quatre (4) critères mentionnés à la référence i).
- 4.3 Veuillez indiquer si le Distributeur a considéré la conversion des systèmes de chauffage résidentiel et commercial à la granule dans ses analyses.

5. **Référence : (i) Pièce B-0076, page 5, lignes 13 à 17**

**Préambule :**

**Référence (i) :**

*« Compte tenu des ressources humaines, matérielles et financières impliquées dans un tel processus, le Distributeur a jugé déraisonnable dans un tel contexte de solliciter le marché avec un appel de propositions complexes. De plus, le Distributeur anticipait une réticence des promoteurs à engager d'importantes ressources à la préparation de leurs propositions, dans un contexte où le scénario de raccordement semble la voie privilégiée. » (Nos soulignés)*

**Demandes :**

- 5.1 Veuillez indiquer à quels promoteurs le Distributeur fait allusion à la référence (i).

5.2 Veuillez justifier le choix de privilégier le scénario de raccordement sans avoir eu les résultats d'une sollicitation du marché pour offrir des solutions alternatives au scénario de raccordement.

6. **Référence : (i) Pièce B-0076, page 6, lignes 1 à 11**

**Préambule :**

**Référence (i) :**

« Dans la perspective du lancement de l'appel de propositions et de l'analyse des propositions, une table d'échanges a été créée. La table d'échanges sur l'avenir énergétique des IDLM avait pour buts :

- d'établir des scénarios potentiels d'alimentation des IDLM, réalistes selon les quatre critères ;
- d'identifier les préoccupations du milieu dans un objectif de les intégrer dans l'appel de propositions ;
- d'identifier les préoccupations du milieu par rapport aux emplois.

Un total de sept rencontres entre des représentants de la Communauté maritime des Îles et ceux du Distributeur se sont tenues entre l'automne 2016 et l'automne 2017. Ces rencontres ont permis d'échanger sur les contraintes et enjeux liés à la transition énergétique. » (Nos soulignés)

**Demandes :**

6.1 Veuillez indiquer si des promoteurs autres qu'Hydro-Québec ont participé aux tables d'échanges. Le cas échéant, veuillez indiquer leurs champs d'expertise (ex. : biomasse, éolienne, solaire, etc.).

6.2 Veuillez lister les scénarios potentiels d'alimentation discutés lors de ces tables d'échanges.

6.3 Veuillez fournir les documents (présentations PowerPoint, mémoires, rapports et minutes de réunion) qui ont été utilisés lors de ces tables d'échanges.

7. **Référence : (i) Pièce B-0076, page 6, lignes 18 à 22**

**Préambule :**

**Référence (i) :**

« Toutefois, tel que spécifié dans sa réponse à la question 24.2 de la demande de renseignements de l'AQPER, à la pièce HQD-5, document 4 (B-0044), l'étude

*de solutions alternatives se poursuit, dans l'objectif de faire la démonstration que le projet qui fera l'objet d'une demande d'autorisation sera celui qui répondra le mieux aux quatre critères guidant la stratégie du Distributeur pour ses projets de conversion dans les réseaux autonomes. » (Nos soulignés)*

**Demandes :**

- 7.1 Veuillez confirmer ou infirmer que la demande d'autorisation mentionnée à la référence (i) sera faite par le Transporteur dans le cadre d'une demande d'investissement s'inscrivant dans la catégorie d'investissements « croissance des besoins de la clientèle ». Veuillez justifier votre réponse.